

Image not found or type unknown



Droit a la Prime d'anciennete

Par **mansac**, le **17/01/2017** à **18:05**

je fait partie d'une entreprise dont la convention et: Boulangerie Patisserie industrielle. Paye au smic est ce que j'ai droit en plus du 13eme mois a une prime d'anciennete.

Bonjour,
Les formules de politesse sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...
Merci pour votre attention...

Par **Glo45**, le **24/01/2017** à **16:41**

Bonjour, normalement si vous avez droit à un 13ème mois, cela doit être écrit dans votre contrat de travail. Sinon, non.

Par **morobar**, le **25/01/2017** à **10:04**

Bonjour,
Vous avez droit à cette prime d'ancienneté si votre contrat de travail, ou un accord d'entreprise, en mentionne l'existence.
Les conventions collectives prévoient rarement une prime d'ancienneté, mais fixent les minimum de rémunération en tenant compte de cette ancienneté.